

Sébastien, TONNOIR Nathalie, MORELIERE Claudette,
GOUTTEBROZE Johann, CORAND Carole et ROBERT René
Absents excusés : MUZEL Loïc, MAZIOUX Marilyne, RAMBAUD Josiane et EXTRAT Michèle
Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

STATION EPURATION

Monsieur le Maire expose le problème qui survient à la station d'épuration. En effet les différents services qui ont géré le dossier n'ont pas tenu compte que la commune n'était pas totalement en réseau séparatif et auraient donc dû prévoir un bac de dessablage avant les pompes de refoulement de Pinay. De ce fait après de fortes pluies les deux pompes ont été détériorées. Il est donc nécessaire de remédier à cela par la création d'un bac de dessablage et la réparation des pompes. Mr le Maire donne lecture du devis qui a été demandé à la société REEB 3DTP maître d'ouvrage de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise la construction d'un bac de dessablage qui permettra à la station de fonctionner correctement mais n'a pas à assumer la faute commise,
- refuse la réparation des deux pompes qui sera prise en charge par le maître d'ouvrage,
- accepte le devis de la société REEB 3DTP qui s'élève à 5600 " HT pour le bac de dessablage.

Tous les membres présents ont signé au registre.